

Normes bibliographiques

Une bibliographie désigne un répertoire/une liste de sources consultées au cours de l'élaboration d'un travail de recherche. Elle accompagne toute production scientifique, de l'attestation de séminaire à la présentation orale. La bibliographie peut comporter des sources plus ou moins diversifiées en fonction de la problématique abordée (monographies, articles, films, manuscrits, partitions, etc).

Il n'existe pas de normes bibliographiques unifiées. Les conventions appliquées varient en fonction du format choisi, et ce dernier dépend de la discipline dans laquelle le travail de recherche s'inscrit. Ainsi, dans les pays anglophones, la norme APA est associée aux sciences sociales, tandis que la norme MLA est appliquée dans les sciences humaines. Lorsqu'on souscrit à un format, on l'utilise rigoureusement dans toute la bibliographie : à titre d'exemple, chaque monographie sera référencée de manière identique, c'est-à-dire en délivrant les informations dans le même ordre et sous la même forme. En d'autres mots, la bibliographie doit **impérativement être harmonisée**.

En langue française et dans les sciences humaines, on applique généralement un format très similaire au MLA anglo-saxon. Une variante de ce dernier est employée dans le cadre du cours d'introduction et est présentée en détail ci-dessous.

Pour rédiger une bibliographie, il faut tout d'abord identifier le matériau à référencer, puis en extraire les informations nécessaires pour enfin les mettre en forme selon les prescriptions ci-dessous. Une bibliographie n'est pas rédigée de manière approximative ; la ponctuation, les majuscules et les italiques doivent être respectées.

Formats

I. Monographie ou ouvrage co-rédigé

Cette catégorie comprend les ouvrages dont **l'intégralité du contenu** est attribuée à un ou plusieurs auteur-es. Ces textes sont distingués des ouvrages collectifs, dont chaque chapitre est assigné à un-e auteur-e différent-e.

NOM, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre*. Lieu, éditeur commercial, année.

Exemples :

LA GORCE, Jérôme de. *Jean-Baptiste Lully*. Paris, Fayard, 2002.

CARON, Jean-Luc ; Gérard Denizeau. *Camille Saint-Saëns*. Paris, Bleu nuit, 2014.

II. Ouvrage collectif

Un ouvrage collectif rassemble **plusieurs chapitres rédigés par différent-es auteur-es** et édités collectivement par l'un-e d'eux/elles, qui assure la cohérence de l'ensemble. Dans le cas où l'on ne renvoie pas à un chapitre en particulier, on référence un tel ouvrage de la manière suivante :

NOM, Prénom (éd./dir.). *Titre du livre : Sous-titre*. Lieu, éditeur commercial, date.

Exemples :

RADICE, Mark A. (éd.). *Opera in context : Essays on historical staging from the late Renaissance to the time of Puccini*. Portland, Amadeus Press, 1998.

FAUQUET, Joël-Marie (dir.). *Dictionnaire de la musique en France au XIXe siècle*. Paris, Fayard, 2003.

III. Chapitre tiré d'un ouvrage collectif

Si l'on ne renvoie pas à l'entier d'un ouvrage collectif (voir II.), mais à un seul chapitre, on appliquera le format ci-dessous. Ce dernier permet d'identifier la section référencée ainsi que son auteur-e :

NOM, Prénom. “Titre du chapitre”. In *Titre de l'ouvrage : Sous-titre*, éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date, pp. x-y.

Il s'agit d'ailleurs du format à employer lorsqu'on référence une entrée encyclopédique issue d'un ouvrage physique et dont chaque article est rédigé par un-e auteur-e différent-e (la version papier du *Grove*, par exemple).

Exemples :

STAHURA, Mark. “Handel’s Haymarket theatre”. In *Opera in context : Essays on historical staging from the late Renaissance to the time of Puccini*, éd. M. A. Radice. Portland, Amadeus Press, 1998, pp. 95-110.

COWART, Georgia. “Audiences”. In *The Oxford Handbook of Opera*, éd. H. M. Greenwald. Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 667-685.

IV. Article tiré d'une revue

A la différence d'un ouvrage collectif, lorsqu'on référence un article tiré d'une revue, l'éditeur commercial, le lieu, et le/la responsable éditorial-e ne sont pas mentionnés. Le titre de la revue n'est pas précédé de "in".

NOM, Prénom. "Titre de l'article". *Titre de la revue*, vol. X.Y [numéro de volume.numéro de série] (date), pp. x-y.

Exemples :

CARTER, Tim. "On the composition and performance of Caccini's *Le nuove musiche* (1602)". *Early Music*, vol. 12.2 (1984), pp. 208-217.

KUTER, Lois. "Clarinettes et anciennes danses populaires du Trégor". *Ethnomusicology*, vol. 36.2 (1992), p. 278.

V. Mémoire ou thèse

Un mémoire/une thèse est un travail de recherche mené par un-e étudiant-e pour l'obtention d'un master/doctorat. Si le texte n'a pas été publié chez un éditeur, il est référencé comme suit. S'il a été publié, il compte comme une monographie (voir plus haut).

NOM, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre* [mémoire/thèse de doctorat]. Lieu, nom de l'institution, année.

Exemple :

VALLAT, Luc. *De l'inertie des formes fixes à l'écriture libre : Structures des chansons françaises dans la "génération de 1528"* [thèse de doctorat]. Berne, Universität Bern, 2022.

VI. Références électroniques

Les références électroniques sont généralement des articles de revue ou d'encyclopédie publiés en ligne.

NOM, Prénom. "Titre de l'article". *Titre du document électronique*, date [si disponible], <URL> (consulté le [date]).

Exemples :

PALISCA, Claude V. “Zarlino, Gieseoffo”. *Grove Music Online*, 2001, <<http://www.oxfordmusiconline.com/subscriber/article/grove/music/30858>> (consulté le 10.11.2015).

ROSOW, Lois. “Lully’s musical architecture : Acte IV of Persée”. *Journal of seventeenth-century music*, vol. 10.1 (2004), <<http://www.sscm-jscm.org/v10/no1/rosow.html>> (consulté le 10.11.2015).

Comme l’indique la deuxième référence, il arrive que certains articles soient exclusivement publiés en ligne. On applique alors le format ci-dessus, qui est une hybridation entre celui d’une revue et celui d’une référence électronique : comme pour une revue, on mentionne le volume et la série, mais on indique également l’adresse électronique à laquelle le document est accessible.

VII. Partitions et sources sonores

A. Partitions

NOM, Prénom. *Titre de l’œuvre*. Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

Exemples :

SCOLARI, Henri. *Variations proportionnelles pour clarinette sib solo*. Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 1999.

ROSSINI, Gioacchino. *Petite messe solennelle*. Ed. P. B. Brauner, P. Gossett, réd. pour piano A. Köhs. Kassel, Bärenreiter, 2010.

Comme l’illustre le second exemple, on peut également mentionner l’auteur-e d’un arrangement ou d’une réduction pour piano à la suite de l’éditeur-trice.

B. Discographie

NOM, Prénom. *Titre de l’œuvre*. Interprète(s) (instrument). Lieu, label discographique, date, numéro discographique.

Exemples :

FAURÉ, Gabriel. *Sonates pour violon & piano*. Anne Queffélec (piano), Pierre Amoyal (violon). Paris, Erato, 1979, STU 71195.

ROSSINI, Gioacchino, *Petite messe solennelle*. RIAS-Kammerchor, Marcus Creed (direction). Arles, Harmonia Mundi, 2001, HMC 901724.

VIII. Documents anciens

Il convient de distinguer plusieurs catégories de documents dits anciens : les manuscrits, les imprimés historiques et les fac-similés. Ces derniers désignent de nouvelles éditions de documents historiques conservant la mise en page, le format et le contenu originaux. Les fac-similés sont à distinguer des rééditions, qui sont généralement des traductions et/ou éditions critiques de documents anciens. Le format et le contenu de ces dernières diffèrent donc des documents historiques originaux.

A. Manuscrits

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Lieu de conservation, MS [= manuscrit] cote.

Exemple :

MACHAUT, Guillaume de. *Poésies*. Bibliothèque nationale de France, MS Français 1584.

B. Imprimés

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Lieu, éditeur commercial, date. Lieu de conservation, cote.

Exemple :

MONTEVERDI, Claudio. *L'Orfeo : Favola in musica rappresentata in Mantova l'anno 1607*. Venise, Ricciardo Amadino, 1609. I-MOe, Mus. D. 249.

C. Fac-similés

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre* (lieu, éditeur commercial, date de l'édition originale). Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

Exemple :

MONTEVERDI, Claudio. *L'Orfeo : Favola in musica* (Venise, Ricciardo Amadino, 1609). Ed. E. Schmierer. Laaber, Laaber-Verlag, 1998.

D. Éditions ultérieures (mais pas fac-similés)

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

Exemple :

ORESME, Nicole. *Tractatus de configurationibus qualitatum et motuum*. Ed. et trad. M. Clagett. Madison, University of Wisconsin Press, 1968.

IX. Autres médias

En fonction du médium, on adaptera les formats ci-dessous, tout en prêtant attention à la cohérence avec les autres types de références dans la nature et l'ordre des informations données.

A. Films

NOM, Prénom (réal.). *Titre du film : Sous-titre*. Société(s) de distribution, année.

Exemple :

VILLENEUVE, Denis (réal.). *Arrival*. Paramount Pictures, 2016.

B. Jeux vidéo

Titre du jeu: Sous-titre [plateforme]. Développeur(s), distributeur(s), année.

Exemple :

Life Is Strange 2 [Windows]. Dontnod Entertainment, Square Enix, 2018.

C. Vidéos en ligne

NOM, prénom. “Titre”. *Plateforme*, mis en ligne par [nom/pseudonyme], date, <URL> (consulté le [date]).

Exemple :

ZEQIRI, Dafina. “Dafina Zeqiri ft. Mc Kresha - LUJ (Official Video)”. *YouTube*, mis en ligne par Dafina Zeqiri, 22 février 2024, <<https://www.youtube.com/watch?v=TYk9ZofJzX4>> (consulté le 18.06.2024).

D. Émissions radio/télévisées

“Titre du programme”. *Titre de la série*. Animé par [prénom + nom], société de production, date, <URL> (consulté le [date]).

Exemple :

“Une philosophie de l’opéra avec Maud Pouradier”. *L’heure philo*. Animé par Patricia Martin, France Inter, 5 avril 2024, <<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-heure-philo/l-heure-philo-du-vendredi-05-avril-2024-8755200>> (consulté le 18.06.2024).

Assembler la bibliographie

Une fois les références bibliographiques rédigées, on les classe en deux sections distinctes : les sources primaires (s’il y en a) et la littérature scientifique (ou sources secondaires). Les entrées de chaque section sont ensuite classées dans l’ordre alphabétique, en fonction du nom de l’auteur-e. Voici ce à quoi ressemblerait une (brève) bibliographie complète :

Sources primaires

ANONYME. *Forbidden rites : A necromancer’s manual of the fifteenth century*. Ed. et trad. R. Kieckhefer. Sutton, Thrupp, 1997.

BATH, Adelard of. *Conversations with his nephew*. Ed. et trad. C. Burnett. Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

Littérature secondaire

BURNETT, Charles. “Music and magnetism, from Abu Ma’shar to Kircher”. In *Music and Esotericism*, éd. L. Wuidar. Leiden, Brill, 2010, pp. 13-22.

HEILMANN, Anja. *Boethius’ Musiktheorie und das Quadrivium: Eine Einführung in den neuplatonischen Hintergrund von De institutione musica*. Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007.

KLINGSHIRN, William E. “Isidore of Seville’s taxonomy of magicians and diviners”, *Traditio*, vol. 58 (2003), pp. 59-90,
http://www.jstor.org/stable/27832021?seq=1#page_scan_tab_contents (consulté le 21.05.2017).

Quelques remarques

- La page de couverture peut parfois différer de la page de titre ; c'est sur cette dernière qu'il faut chercher les informations éditoriales.
- Dans les titres, le français, l'anglais et l'allemand n'appliquent pas les mêmes règles concernant les majuscules. Ainsi, en anglais, le premier mot du titre et chaque substantif ou verbe débutent par une majuscule (ex : *An Ecological Approach to Musical Meaning*). En allemand, le même principe s'applique aux substantifs uniquement (ex : *Der klassische Stil: Haydn, Mozart, Beethoven*). De manière simplifiée, en français, seul le premier mot d'un titre débute par une majuscule (ex : Musique à la cour de Louis XIV) — des exceptions et subtilités existent, mais elles sont d'importance secondaire. Dans une bibliographie en français, on préserve donc les majuscules des substantifs allemands (qui sont une nécessité grammaticale), tandis que celles de l'anglais, considérées comme superflues, sont modifiées selon l'usage du français (ex : *An ecological approach to musical meaning*).
- On peut librement utiliser les guillemets en virgule (“virgule”) ou ceux en chevrons (« chevrons ») ; cependant, attention à employer la même typographie dans tout le document.
- En français, il y a toujours un espace avant et après un double point (ex : *Haydn : Collection complète des quatuors*), à la différence de l'anglais et de l'allemand (ex : *Haydn: Sämtliche Klaviersonaten*). Dans la bibliographie, on se conforme à la norme de la langue de rédaction (par conséquent, le français).
- Seul l'initiale du prénom est donnée dans le cas des éditeur-trices et traducteurs-trices (ex : éd. L. Wuidar).
- S'il y a plusieurs auteur-es, seul le nom du premier/de la première est inversé (NOM, prénom) ; les suivants sont donnés d'un bloc, dans l'ordre usuel et séparés par un point-virgule (ex : SMITH, John ; James Johnson).
- Certains ouvrages scientifiques particulièrement influents peuvent être édités plusieurs fois. Dans ce cas, l'édition originale peut éventuellement être mentionnée entre crochets dans la bibliographie, comme suit : APEL, Willi. *Harvard Dictionary of Music*. Cambridge, Harvard University Press, 2000 [1977].
- L'abréviation *et al.* (= *et alii*) est utilisée lorsque le nombre d'auteur-es ou d'éditeur-trices est supérieur à trois. Dans ce cas-là, on ne mentionne qu'un seul individu (toujours selon le format prescrit), suivi de l'abréviation *et al.* en lieu et place d'un-e deuxième auteur-e ou éditeur-trice.
- Certains titres peuvent en contenir un autre. Si le titre du texte référencé n'est pas donné en italique (comme dans le cas d'un article de revue, par exemple), le titre imbriqué doit être italisé (ex : “On the composition and performance of Caccini's *Le nuove musiche*”). A l'inverse, dans le cas d'une monographie, le titre imbriqué ne sera pas italisé, de sorte à le différencier du titre de l'œuvre référencée (ex : *Mozart's Don Giovanni*).